



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUYANE

Séance du 28 mai 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-08

Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 12 mars 2024

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane, délibérant valablement,

Article 1

APPROUVE le compte-rendu de la séance plénière du 12 mars 2024.

Fait et délibéré à Cayenne le 28 mai 2024,

Le Président du Comité de
l'Eau et de la Biodiversité